

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORIENTE

Séance du Vendredi 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 18 h 00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, Maison des Associations à Aléria, sur convocation du Président, Jean Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de votants : 26
Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0 Ne se prononcent pas : 0
<u>Membres présents :</u> ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – ANTONETTI Jean-Marie – BALDOVINI Anthony – BUSSETTA Jean-Yves – CASANOVA André – CASTELLANI Jean-Charles – CHESSA Pascal – DOMPIETRINI Pierre-François – LUCIANI Dominique – MARCEHTTI Laurent – MARIANI Marthe – MAURIZI Pancrace – PALMIERI Michel – PAOLACCI Jean-Toussaint – PIRAS Marie-Antoinette – PISTORESIS-RAMAZOTTI Jeanne – RICCIARDI-SAEZ Celia – VANNUCCI Bernard – VENTURINI Dominique
<u>Membres excusés et représentés par pouvoir :</u> ANGELINI Colomba – GIULY Martin – LUIGGI Laure – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – TADDEI Laurence
<u>Membres Absents :</u> BONIFACI Jean-François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CORONA Jean – GIACOBETTI Xavier – GIUGANTI Paul – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – MEDORI Severin – NOIRAULT-ROSSI Patricia – ORSUCCI Christian – PAOLI Jean-François – ROSSI Pierre – SANTELLI Jean-Baptiste
Date de la convocation : 23/09/2022
Date de l'affichage : 26/09/2022

Objet : demande de subvention pour l'acquisition des équipements nécessaires à l'ouverture de la Maison de la nature

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes a inauguré officiellement en juin dernier sa Maison de la nature. Afin que cette dernière puisse être définitivement ouverte au public et assurer le démarrage de son activité, il est nécessaire de faire l'acquisition de différentes pièces de mobiliers, de l'équipement de matériel informatique, individuel et collectif, ainsi que du matériel de sonorisation permettant à l'outil nouvellement créé d'accueillir des réunions, séminaires et manifestations réunissant du public.

Les différents coûts d'acquisition du matériel identifié ont été évalué sur devis à la somme de 22 459€ HT, correspondant à une dépense de 17 974.58€ HT pour le mobilier de bureau et 4 485€ HT pour le matériel numérique et la partie sonorisation.

Afin de diminuer l'effort financier de notre établissement par la sollicitation des partenaires institutionnels traditionnels de la Communauté de communes, il est proposé au Conseil communautaire de valider le plan de financement suivant :

Plan de financement de l'opération :

Financiers	Taux	Montant H.T	Montant T.T.C
COLLECTIVITE DE CORSE	40%	8 983 €	
ETAT	40%	8 983 €	
COMMUNAUTE DE COMMUNES	20%	4 491 €	
			20%
TOTAL		22 459 €	26 915€

Où l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement de l'opération « acquisition des équipements nécessaires à l'ouverture de la Maison de la nature »
- Donne tout pouvoir au président pour solliciter le soutien financier des partenaires institutionnels de la Communauté de communes et signer pour cela tout document administratif afférent.

Nombre de votants : 26
 Votant pour : 26
 Contre : 0
 Nuls : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Le Président,
 Jean Claude Franceschi